



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2023.

1° Orientations partagées « Perrignier 2040 » :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de présenter « le devenir » de Perrignier en 2040 en participation avec le CAUE74, INGEROP, ARFOLIA et Thonon Agglomération.

En effet, il s'agit d'établir un inventaire des capacités résiduelles foncières de Perrignier :

- dans la vision d'inscrire Perrignier dans le futur PLUi HM et du ZAN (fin 2030 et 2050),
- sous la responsabilité du Conseil Municipal jusqu'en 2026 avec arrêt du PLUi HM en janvier

2025 et son approbation en décembre 2025.

Différentes perspectives futuristes de la commune de Perrignier alliant l'habitat et la mobilité ont été présentées

Après différents échanges, le conseil municipal, dans sa majorité, exprime « une maîtrise de l'habitat et ses outils » pour sa vision future de Perrignier ; il s'agira dorénavant d'orienter cette position affichée afin de corrélérer au mieux dans les documents supra-communaux.

2° Motion de soutien à l'installation d'une caserne de Gendarmerie à Sciez-sur-Léman :

Monsieur le Maire rappelle que le Département de la Haute-Savoie devrait voir l'arrivée de nouvelles casernes de Gendarmerie supplémentaires.

Le secteur du Bas-Chablais a été ciblé pour répondre aux besoins du territoire.

La commune de Sciez-sur-Léman s'est portée candidate pour l'implantation d'une Brigade, de par ses prédispositions géographiques et d'accueil, qui conviennent parfaitement pour la commune de Perrignier.

Le conseil Municipal soutien unanimement ce projet d'installation d'une Brigade sur la commune de Sciez-sur-Léman.

3° Convention d'occupation entre la commune de Perrignier et SNCF Gares et Connexions :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Perrignier, Thonon Agglomération, la Région AURA et SNCF Gares et Connexions ont initié un projet de parking en gare de Perrignier.

L'objectif étant de proposer davantage de places de stationnements et d'en réglementer les conditions d'accès.

Deux parcelles situées à côté de la Gare, dont la commune est propriétaire, actuellement utilisées comme parking sans contrôle d'accès, feront partie intégrante à ce projet.

Une convention sera établie entre la commune et SNCF Gares et Connexions pour leur mise à disposition.

Le projet dans son ensemble proposera 181 places de stationnement (46 places sur le foncier de la commune et 135 sur le foncier SNCF) pour la phase 1 ; puis la possibilité par l'ajout d'un Decking portera ce total à environ 250 places de stationnement.

La livraison serait prévue avant l'été 2024.